

undefined - mardi 25 juin 2024

Actu locale | Vallée du Rhône

LUZINAY

Sport à l'école, travaux en forêt, et énergies renouvelables au conseil

Françoise Granjon



Au groupe scolaire Paul-Germain, l'intervenant sportif est reconduit pour la rentrée de septembre. Photo Le DL/F. Granjon

Christophe Charles, maire de Luzinay, et les membres de son conseil municipal, ont abordé différents dossiers lors de la dernière séance.

Affaires scolaires, environnement et urbanisme étaient à l'ordre du jour du conseil du 19 juin.

Au chapitre scolaire : le renouvellement d'un intervenant sportif pour l'année scolaire 2024-2025 au groupe scolaire Paul-Germain a été acté. « À la demande des enseignantes et de l'association de parents d'élèves Apeluz, qui ont tenu à souligner la qualité des cours d'EPS dispensés, l'assemblée renouvelle aux mêmes conditions, la collaboration entre la commune et M. Soyere, intervenant sportif, à partir de septembre 2024, par la convention Dasen », déclarait Annie Bec, adjointe chargée des affaires scolaires. Une réflexion est par ailleurs en cours avec le club de rugby pour pouvoir faire intervenir également l'éducateur sportif de l'école de rugby. Le maire souhaitant favoriser les passerelles entre les associations sportives locales et l'école, en complément du dispositif en vigueur.

Concernant l'environnement : « Il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale », soulignait Jean-Marie Demangeat, conseiller délégué aux forêts domaniales. Nature des travaux susceptibles d'être subventionnés : le dégagement mécanisé des lignes de plantation sur 6,18 ha, montant fixé à 2 472 € HT. Le dégagement manuel des plants avec coupe rez-terre sur 6,18 ha, montant 3 136 € HT. Assistance technique pour la réalisation des travaux de dégagement sur 6,18 ha, montant fixé à 673 € HT. Subvention sollicitée auprès du conseil régional : 1 884,30 euros HT, auprès du Département de l'Isère 1 219,61 euros HT. Montant à la charge de la commune, autofinancé : 3 103,91 euros HT.

En ce qui concerne la voirie : sont prévus des travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité (concerne la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers.) TE 38 (Territoire Énergie Isère) envisage de réaliser des travaux sur la commune dès que les financements seront

acquis. Les travaux de viabilisation du terrain de la future caserne des pompiers sont au budget de la collectivité. Prix de revient du prévisionnel de l'opération : 41 731 euros TTC, montant financement externe : 41 731 euros.